



*Le Maire*

*Cher* Madame, *Cher* Monsieur,

L'arrivée sur le territoire national de la grippe aviaire, comme la reprise répétée dans les médias de cette information, me conduit à prendre des mesures de précaution et d'information.

Dans l'état actuel des connaissances scientifiques, nous savons que le virus porteur de la pathologie grippale (H5 N1) n'est pas transmissible de l'homme à l'homme, et s'il peut décimer plusieurs espèces d'oiseaux, il présente actuellement des risques très faibles pour la santé humaine. Ces risques sont essentiellement concentrés sur des situations spécifiques où les hommes se sont trouvés en contact direct des volailles infectées. En outre, la transmission de l'animal à l'homme ne s'opère que sous des conditions précises (contacts étroits, prolongés et répétés).

Pour ce qui concerne la ville de Rueil, j'ai mis en place à titre de précaution une surveillance active des zones humides et des points d'eau et saisi les vétérinaires de la commune ainsi que les oiselières et distributeurs d'aliments pour oiseaux afin de rappeler les mesures préventives qu'ils se doivent de prendre.

S'agissant de la restauration municipale des enfants et des seniors, j'ai demandé à Monsieur Denis GABRIEL, Adjoint au Maire délégué à l'Education, et aux services municipaux de prendre contact avec notre délégataire la SOGERES afin que soient confirmées les mesures de précaution prises de son côté par cette société de restauration.

La SOGERES a mis en œuvre un dispositif de mesures préventives. Tout d'abord une cellule de veille est chargée de suivre les évolutions pandémiques, les préconisations scientifiques et réglementaires afin de relayer ces informations et ces mesures auprès de ses équipes.

Par ailleurs, les approvisionnements de volailles entières ou découpées sont limités à des fournisseurs capables de garantir que ces volailles sont « d'origine France » et proviennent exclusivement d'élevages indemnes de grippe aviaire, avec un plan de prévention permettant d'éviter toute contamination aux différentes étapes de la production. Ces restrictions d'achat sont accompagnées d'un renforcement de procédures de sélection des fournisseurs et d'une vigilance accrue sur la chaîne de traçabilité.